

FRAYÈRES ET ZONES DE CROISSANCE OU D'ALIMENTATION DE LA FAUNE PISCICOLE DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2014240-0002 DU 28 AOÛT 2014 RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DE L'INVENTAIRE DES FRAYÈRES ET DES ZONES DE CROISSANCE OU D'ALIMENTATION DE LA FAUNE PISCICOLE DU DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

Le Préfet du Territoire de Belfort,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU :

- le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 432-3 et R. 432-1 à R. 432-1-5 ;
- l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés, et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R. 432-1 du Code de l'environnement ;
- l'avis du Président de la Fédération du Territoire de Belfort de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique en date du 7 février 2014 ;
- l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques émis lors de sa séance du 12 juin 2014 ;
- l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites émis lors de la séance du 24 juin 2014 ;
- les observations émises lors de la phase de participation du public, du 08/07/2014 au 31/07/2014 ;
- le décret du 12 mars 2014, paru au journal officiel du 14 mars 2014, nommant Monsieur Pascal JOLY, Préfet du Territoire de Belfort ;
- l'arrêté préfectoral n°2014 202-0001 du 21 juillet 2014 portant délégation de signature à Monsieur Richard-Daniel BOISSON, secrétaire général de la Préfecture du Territoire de Belfort ;

CONSIDÉRANT :

- la nécessité de préserver les frayères des espèces suivantes de poissons, présentes dans le département : chabot, lamproie de planer, ombre commun, truite fario, vandoise (liste 1) ; brochet, loche d'étang (liste 2p) ;
- la nécessité de préserver les zones de croissance et d'alimentation des espèces de crustacés, présentes dans le département : écrevisse à pieds blancs (liste 2e) ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture,

Arrête

Article 1 - L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1 alinéa I du code de l'environnement (parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères de chabot, lamproie de planer, ombre commun, truite fario, vandoise) est constitué des parties de cours d'eau visées par la mention « liste 1 » à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1 alinéa II du code de l'environnement (parties de cours d'eau ou de leurs lits majeurs dans lesquels ont été constatées la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins de brochet et loche d'étang) est constitué des parties de cours d'eau visées par la mention « liste 2p » dans l'annexe du présent arrêté.

Article 3 - L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1 alinéa III du code de l'environnement (parties de cours d'eau sur lesquelles la présence d'écrevisses à pattes blanches a été observées) est constitué des parties de cours d'eau visées par la mention « liste 2e » dans l'annexe du présent arrêté.

Article 4 - Constitue une frayère à poissons au sens de l'article L. 432-3 du code de l'environnement toute partie de cours d'eau visée dans l'annexe du présent arrêté.

Constitue une zone de croissance ou d'alimentation des crustacés, au sens de l'article L. 432-3 du code de l'environnement toute partie de cours d'eau visée dans l'annexe du présent arrêté.

Article 5 - Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du ministère en charge de l'écologie.

L'absence de réponse dans un délai de quatre mois constitue un rejet tacite du recours.

Le présent arrêté, ainsi que les décisions de rejet des recours gracieux et hiérarchiques, peuvent être déférées dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif.

Article 6 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires, le chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, les agents assermentés de la fédération de pêche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort, avec son annexe, et affiché dans toutes les mairies du département.

Fait à Belfort, le 28 août 2014,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Richard-Daniel BOISSON



25

39

70

90

Annexe : Inventaires des frayères et des zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole du Territoire de Belfort

Liste des espèces fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R. 432-1 du Code de l'environnement

« 1 »	Liste 1 - poissons	Chabot ; Lamproie de planer ; Ombre commun ; Truite fario ; Vandoise	Inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce
« 2p »	Liste 2 - poissons	Brochet ; Loche d'étang	Inventaire des parties de cours d'eau ou de leurs lits majeurs dans lesquelles ont été constatées la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins de l'espèce au cours de la période des dix années précédentes
« 2e »	Liste 2 - écrevisses	Écrevisse à pieds blancs	Inventaire des parties de cours d'eau où la présence de l'espèce considérée a été constatée au cours de la période des dix années précédentes

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau/milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
2e	Écrevisse à pieds blancs	Ruisseau de la Goutte, ses affluents et sous-affluents	Source, commune AUXELLES-HAUT	Confluence avec le R. La Combe Hélienne, commune AUXELLES-BAS	
1	Chabot, Truite fario	Ruisseau de la Goutte, ses affluents et sous-affluents	Source, commune AUXELLES-HAUT	Confluence avec le R. La Combe Hélienne, commune AUXELLES-BAS	
2e	Écrevisse à pieds blancs	Ruisseau de la Combe Hélienne et ses affluents	Source, commune LACHAPELLE-SOUS-CHAUX	Confluence avec le ruisseau la Goutte, commune AUXELLES-BAS	
1	Chabot, Truite fario	Ruisseau de la Combe Hélienne et ses affluents	Source, commune LACHAPELLE-SOUS-CHAUX	Confluence avec le ruisseau la Goutte, commune AUXELLES-BAS	
1	Vandoise, Truite fario, Lamproie de planer, Chabot	Rivière la Savoureuse, ses affluents et sous-affluents	Source, commune LEPUIX	Limite interdépartementale, commune TREVENANS	
2p	Brochet	Rivière la Savoureuse	Passerelle du Pâquis, commune DANJOUTIN	Limite interdépartementale, commune TREVENANS	
1	Chabot, Truite fario, Lamproie de planer	Rivière le Rhône, ses affluents et sous-affluents	Source, commune AUXELLES-HAUT	Confluence avec la Savoureuse, commune SERMAMAGNY	
2e	Écrevisses à pieds blancs	Ruisseau le Combois, ses affluents et sous-affluents	Source, commune GIROMAGNY	Confluence avec le Rhône, commune LACHAPELLE-SOUS-CHAUX	Données historiques Classement liste 1 en parallèle
2p	Loche d'étang	Ruisseau du Verboté, ses affluents et sous-affluents	Source, commune EVETTE-SALBERT	Confluence avec la Savoureuse, commune VALDOIE	Lit mineur seulement
1	Chabot, Lamproie de planer, Truite fario	Rivière la Rosemontoise, ses affluents et sous-affluents	Source, commune RIERVESCEMONT	Confluence avec la Savoureuse, commune VALDOIE	

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau/milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Vandoise, Truite fario, Chabot	Rivière la Douce et ses affluents	Confluence des ruisseaux Benade et la Doucette, commune ESSERT	Confluence avec la Savoureuse, commune BERMONT	
2p	Brochet	Rivière la Douce et ses affluents	Confluence des ruisseaux Benade et la Doucette, commune ESSERT	Confluence avec la Savoureuse, commune BERMONT	
2e	Écrevisse à pied blancs	Rivière la Saint Nicolas, ses affluents et sous affluents	Source, commune ROUGEMONT-LE-CHATEAU	Le pont de la RD 23, commune ROUGEMONT-LE-CHATEAU	
1	Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise	Rivière la Saint Nicolas, ses affluents et sous affluents	Source, commune ROUGEMONT-LE-CHATEAU	Confluence avec la Madeleine, commune AUTRECHENE	
2p	Brochet, Loche d'étang	Rivière la Saint Nicolas et ses affluents	Pont de la RN 83, commune LACHAPPELLE-SOUS-ROUGEMONT	Confluence avec la Madeleine, commune AUTRECHENE	
1	Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandois	Ruisseau le Margrabant, ses affluents et sous-affluents	Source, commune ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT	Confluence avec la Saint Nicolas, commune FONTAINE	
1	Chabot, Vandoise	Ruisseau la Suarcine et ses affluents	Pont de la D13 au centre du village, commune SUARCE	Limite interdépartementale, commune CHAVANNES-LES-GRANDS	
2e	Ecrevisse a pied blancs Rivière	Rivière la Madeleine, ses affluents et sous-affluents	Source, commune LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES	Pont de la Route de Rougemont à Giromagny, commune ETTUEFFONT	Données historiques Classement liste 1 en parallèle
1	Vandoise, Truite fario, Lamproie de planer, Chabot	Rivière la Madeleine, ses affluents et sous-affluents	Source, commune LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES	Confluence avec la Saint Nicolas, commune AUTRECHENE	
2p	Brochet	Rivière la Madeleine, ses affluents et sous-affluents	Autoroute A36, commune MENONCOURT	Confluence avec la Saint Nicolas, commune AUTRECHENE	
1	Chabot, Vandoise, Truite fario	Rivière l'Autruche, ses affluents et sous-affluents	Source, commune ETUEFFONT	Confluence avec la Madeleine, commune PETIT-CROIX	
2p	Brochet	Rivière l'Autruche, ses affluents et sous-affluents	Pont de la RN 83, commune ROPPE	Confluence avec la Madeleine, commune PETIT-CROIX	
1	Chabot, Truite fario, Vandoise	La bourbeuse, ses affluents et sous-affluents	Confluence de la Madeleine avec la Saint Nicolas, commune AUTRECHENE	Pont de Pancienne RN 19, commune BOURGNE	
2p	Brochet	L'Écrevisse	Pont de la RD 13, commune BREBOTTE	Confluence avec la Bourbeuse, commune BREBOTTE	
1	Vandoise, Truite fario, Lamproie de planer, Chabo	Ruisseau l'Écrevisse, ses affluents et sous-affluents	Pont de la RD 3, commune VELLESCOT	Confluence avec la Bourbeuse, commune BREBOTTE	



25

39

70

90

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau/milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Chabot, Lamproie de planer, Ombre commun, Truite fario, Vandoise	Rivière l'Allaine et ses affluents	Frontière suisse, commune DELLE	Confluence avec la Bourbeuse, commune BREBOTTE	
2p	Brochet	Rivière l'Allaine et ses affluents	Confluence de la Covatte, commune JONCHEREY	Confluence avec la Bourbeuse, commune BREBOTTE	
1	Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise	Rivière la Covatte, ses affluents et sous-affluents	Frontière suisse, commune COURCELLES	Confluence avec l'Allaine, commune JONCHEREY	